



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité
Entrée en vigueur**

AVIS PUBLIC-vous est donné par Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Sylvere, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere à la séance du 02 octobre 2023, a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 354 modifiant le règlement numéro 279 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ledit règlement a été publié, en date du 18 décembre 2023, un avis à la Gazette officielle du Québec ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur du règlement.

Tout intéressé peut consulter ce règlement au bureau municipal situé au 756A, rue Principale, Saint-Sylvere sur les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Sylvere, le 18 décembre 2023.

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 18^e jour de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de décembre 2023.

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière